RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CAMPUS FRANCE

# Réunion de rentrée Taïwan 04 Octobre 2024

Septembre 2024

**Catherine MARCHETTO**
**Déléguée Régionale PACA/AURA**
Direction de l'Accueil et de la Vie Etudiante
Campus France

# Votre arrivée en France

L'Agence Campus France 01

Les démarches administratives 02

Les outils et tutoriels Campus France 03

Vie étudiante et intégration 04

# L'Agence Campus France

## Agence française en charge de

- La promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger
- La gestion des bourses accordées par le gouvernement français et par certains gouvernements étrangers
- L'accueil des étudiants internationaux
- Animation du réseau des Alumni

CAMPUS FRANCE

## Réseau

- Il existe des Espaces Campus France dans presque tous les pays où il y a une ambassade et/ou un consulat de France
- 275 bureaux dans 134 pays à travers le monde

## Les délégations régionales

8 délégations régionales en France
Paris, Nancy,
Strasbourg, Lyon,
Marseille, Montpellier,
Toulouse, Lille

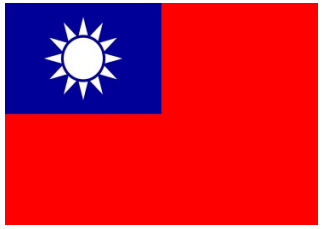

# Mobilité des étudiants taïwanais en France

**412 000** étudiants internationaux en France en 2023-2024

**971** étudiants taïwanais en France en 2021-2022
dont 67 % d'étudiantes

**1051** étudiants taïwanais en France en 2022-2023
dont 70% d'étudiantes

## Répartition sur le territoire

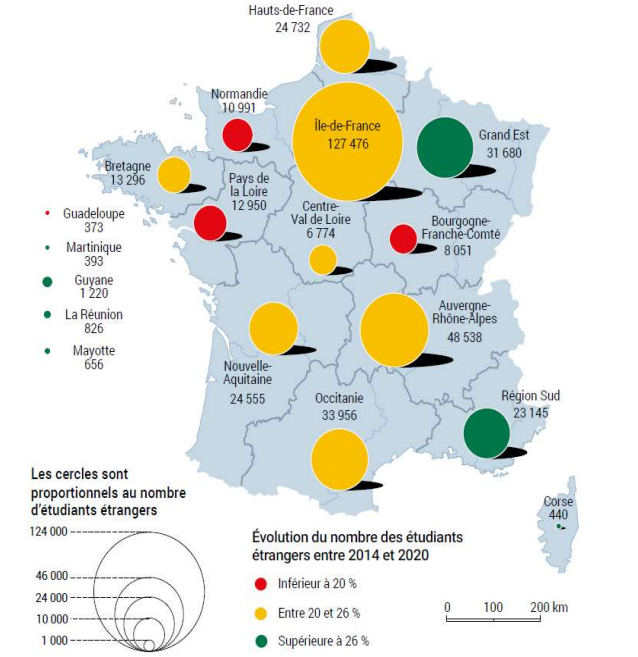

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CAMPUS FRANCE

# Les démarches à faire à votre arrivée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

CAMPUS FRANCE

# CHECK-LIST

## MES DÉMARCHES À FAIRE À LA RENTRÉE

Retrouvez ici les démarches administratives à faire avant votre arrivée et pendant votre séjour d'études en France

## AVANT LE DÉPART

- ◯ **Trouver un logement**

  Avant votre arrivée, commencez le plus tôt possible à chercher un logement
  https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France

- ◯ **Faire sa demande de visa**

  Selon votre nationalité, votre situation et la durée de votre séjour, vérifiez si vous avez besoin d'un visa pour suivre vos études en France
  https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/

- ◯ **S'acquitter de la CVEC**

  Elle est obligatoire pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, elle permet de financer l'accueil des étudiants ainsi que leur accompagnement social, sanitaire culturel et sportif
  https://cvec.etudiant.gouv.fr/

- ◯ **Trouver un garant pour votre logement**

  Un garant est très souvent demandé par les propriétaires. Selon votre choix, c'est une personne de votre connaissance ou un organisme qui s'engage à vous aider en cas d'impayé de loyer
  Si vous avez moins de 30 ans : Visale https://www.visale.fr
  Si vous avez plus de 30 ans : Garant me https://garantme.fr/fr

- ◯ **Pour les étudiants en situation de handicap**

  Se manifester auprès de son établissement pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté
  https://www.etudiant.gouv.fr/fr/etudiants-en-situation-de-handicap-2059

NOTES

## À L'ARRIVÉE

- ◯ **Finaliser son inscription administrative dans son établissement**

  Rendez-vous au service des inscriptions pour finaliser votre inscription, payer vos frais de scolarité (si cela n'a pas été fait en amont de votre arrivée) et obtenir votre carte d'étudiant
  https://www.campusfrance.org/fr/candidature-enseignement-superieur-france

- ◯ **Validation du VLS-TS**

  Validez votre VLS-TS ou sollicitez un premier titre de séjour dès votre arrivée en France
  https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

- ◯ **Ouvrir un compte bancaire**

  Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant
  https://bit.ly/campusfrance-tuto-ouvrir-un-compte-bancaire

- ◯ **S'inscrire à la sécurité sociale**

  S'inscrire à la sécurité sociale française est obligatoire et permet d'accéder au parcours de santé
  https://www.campusfrance.org/fr/sante-securite-sociale-etudiants

- ◯ **S'affilier à une mutuelle et à la responsabilité civile**

  Souscrire à une mutuelle est fortement recommandé pour compléter vos remboursements de santé. La responsabilité civile est généralement incluse
  https://www.etudiant.gouv.fr/fr/complementaire-sante-mutuelles-271

- ◯ **Souscrire à une assurance habitation pour votre logement**

  Une assurance habitation est obligatoire pour assurer votre logement et vos biens en cas d'incidents
  https://www.etudiant.gouv.fr/fr/assurer-son-logement-1660

## ET APRÈS ?

- ◯ **Première demande de titre de séjour et renouvellement**

  Si vous souhaitez rester en France pour continuer vos études, demandez le renouvellement de votre titre de séjour, sur le site de l'ANEF, entre le 4e et le 3e mois avant sa date d'expiration
  https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/

NOTES

https://www.campusfrance.org/fr/organiser-arrivee-France-check-list

# CHECK-LIST

## MES DÉMARCHES À FAIRE À LA RENTRÉE

**Retrouvez ici les démarches administratives à faire avant votre arrivée et pendant votre séjour d'études en France**

## A L'ARRIVÉE

- ◯ **Finaliser son inscription administrative dans son établissement**

  Rendez-vous au service des inscriptions pour finaliser votre inscription, payer vos frais de scolarité (si cela n'a pas été fait en amont de votre arrivée) et obtenir votre carte d'étudiant

  https://www.campusfrance.org/fr/candidature-enseignement-superieur-france

- ◯ **Validation du VLS-TS**

  Validez votre VLS-TS ou sollicitez un premier titre de séjour dès votre arrivée en France

  https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

- ◯ **Ouvrir un compte bancaire**

  Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant

  https://bit.ly/campusfrance-tuto-ouvrir-un-compte-bancaire

- ◯ **S'inscrire à la sécurité sociale**

  S'inscrire à la sécurité sociale française est obligatoire et permet d'accéder au parcours de santé

  https://www.campusfrance.org/fr/sante-securite-sociale-etudiants

- ◯ **S'affilier à une mutuelle et à la responsabilité civile**

  Souscrire à une mutuelle est fortement recommandé pour compléter vos remboursements de santé. La responsabilité civile est généralement incluse

  https://www.etudiant.gouv.fr/fr/complementaire-sante-mutuelles-271

- ◯ **Souscrire à une assurance habitation pour votre logement**

  Une assurance habitation est obligatoire pour assurer votre logement et vos biens en cas d'incidents

# S’acquitter de la CVEC

Inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français vous êtes concernés par la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) : elle est obligatoire pour finaliser l’inscription administrative dans votre établissements.

➢ La CVEC coûte 103 € cette année. Elle permet de financer des activités pour les étudiants telles que:

❑ les soins de santé,

❑ le soutien social,

❑ les événements sportifs et culturels.

➢ La CVEC se paye en ligne sur messervices.etudiant.gouv.fr puis sur cvec.etudiant.gouv.fr

Si vous n’êtes pas en mesure de régler votre CVEC en ligne, rendez-vous à un guichet de la

Poste pour payer en espèce. Des frais de gestion de 5€ vous seront demandés.

Un tuto est disponible sur YouTube pour vous guider pas à pas.

# Ouvrir un compte bancaire

- Tous les étudiants ont le droit d'ouvrir un compte bancaire en France. Posséder un compte bancaire est un droit qui est reconnu par la loi française. Un étudiant étranger qui réside en France peut ouvrir un compte bancaire dans n'importe quelle banque en France.

- Il est important de comparer les offres de différentes banques : les coûts de la carte de retrait, des virements internationaux et des retraits d'argent à l'étranger peuvent sensiblement varier d'un établissement à l'autre.

Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire

- ❑ une pièce d'identité
- ❑ un justificatif de domicile
- ❑ une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant.

- Un tuto est disponible pour vous guider pas à pas.
  ➔ https://www.youtube.com/watch?v=INjtx3jy8ck

**CONSEIL** : Des frais bancaire peuvent venir s'ajouter à vos dépenses mensuelles. Prenez le temps de comparer différentes offres bancaires pour choisir la banque qui correspond le mieux à vos besoins
➔ Comparateur de banques

# LOGEMENT

# Réserver un logement

- Il existe de nombreuses options pour se loger pendant ses études en France, mais il est parfois difficile de trouver un logement dans certaines villes, **il faut donc s'y prendre très à l'avance.**

- Les écoles et universités peuvent avoir des conventions avec les CROUS ou des plateformes d'hébergement**, renseignez-vous auprès de votre établissement**

- Vous pouvez retrouver sur le site de Campus France une **liste de liens utiles et fiches techniques** pour vous guider dans votre recherche et des conseils pour votre installation
  **https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France**

- Si vous n'arrivez pas à trouver de logement, **vous pouvez faire une réservation temporaire dans une résidence hôtelière par exemple** pour vous donner le temps de chercher sereinement.

- Il est demandé **un garant** aux personnes qui souhaitent louer un appartement, qu'elles soient étrangères ou françaises.

Le **garant doit être en France**. Si vous n'avez pas de garant en France, d'autres solutions s'offrent à vous notamment grâce au dispositif **VISALE** pour les étudiants de 18 à 30 ans et **Garantme** pour les + de 30 ans

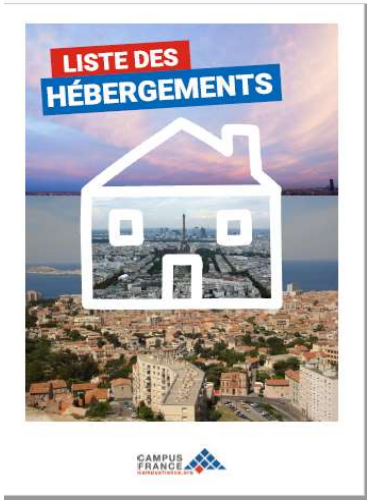

# Obtenir la garantie visale

VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

- VISALE est **gratuit**.
- Vous pouvez souscrire à Visale, **si vous avez entre 18 et 30 ans**.
- Visale est accessible aux étudiants internationaux faisant partie de l'Union Européenne ou détenteurs d'un visa long séjour valant titre de séjour, mention « étudiant » (VLS-TS), si hors Union Européenne.
- La souscription à Visale doit s'effectuer avant la signature ou le renouvellement du bail.
- **Tout se fait en ligne https ://www.visale.fr**
- Pour les étudiants de plus de 30 ans ou si le propriétaire n'accepte pas Visale, il existe aussi le dispositif **Garant me https://garantme.fr/fr**

***Garant me*** est payant mais le montant est calculé en fonction de votre profil (montant du loyer, type de logement, etc.)

Un tutoriel sur la garantie Visale est disponible sur la chaine YouTube de Campus France.

Garant|me

# La demande d'aide au logement CAF pour les étudiants internationaux

➔ Les aides personnelles au logement | Bienvenue sur Caf.fr

Deux programmes nationaux :

- APL, Aide Personnalisée au Logement (accessible à tous)
- ou ALS, Allocation de Logement à caractère Social.

**IMPORTANT** : vous pouvez faire une simulation de droits, pour avoir une estimation du montant d'aide que vous pourriez obtenir:
CAF – Aides et démarches – Mes démarches – Faire une simulation.

- Le montant de l'aide financière est calculé en fonction de vos revenus
- Ces aides sont à demander après la signature de votre bail

**Attention pas d'aides au logement en résidence hôtelière.**

# Assurance logement et responsabilité civile

- **Vous devez souscrire à une assurance habitation pour votre logement.** Cela vous permettra d'être couvert en cas d'imprévu (dégâts des eaux, cambriolage ...).

- **Cette assurance est obligatoire** et vous sera demandée par votre résidence ou le propriétaire de votre logement.

- **Vous pouvez souscrire à une assurance auprès de votre banque** ou d'une compagnie d'assurance

- Il existe des comparateurs en ligne, comme sur selectra.info ou encore lelynx.fr. qui vous permettront de comparer les différents types d'offres.

➔ La plupart des sites internet des compagnies d'assurance proposent par ailleurs une simulation.

- Il est recommandé de souscrire également à une garantie responsabilité civile pour couvrir les dommages causés aux tiers.

# VISA ET TITRE DE SEJOUR

# L’ANEF : administration des étrangers en France

Aujourd’hui une grande partie des démarches relatives au séjour des étudiants est faisable en ligne via le site de l’Administration des Étrangers en France  communément appelé **ANEF**
➔ https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

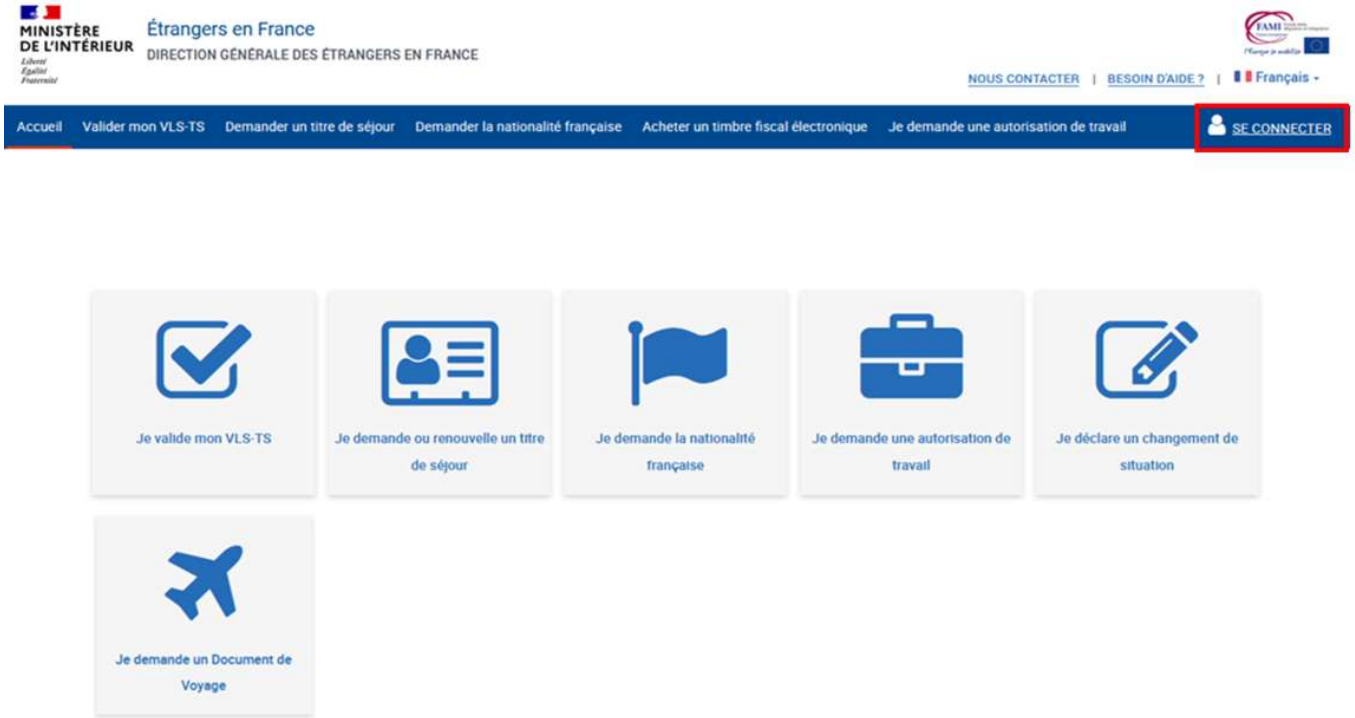

# Valider son visa

- A votre arrivée, selon votre visa vous vous devez soit **valider votre VLS-TS**, soit **solliciter un premier titre de séjour**, **dans les 3 mois qui suivent votre arrivée en France**. **Cette démarche est obligatoire**.

- **Nous vous conseillons de le faire le plus tôt possible** après votre arrivée en France car l'attestation de validation sera nécessaire pour la suite de vos démarches administratives.

- Pour les visa étudiants, la référence à sélectionner pendant la procédure de validation est **CESEDA R431-16 13º**

*Si vous avez choisi CESEDA R311 – 3 6° sans savoir ou parce que cette référence est inscrite sur votre visa, ce n'est pas grave.* ***Cela n'aura aucune incidence sur votre statut.***

- La validation ne se fait qu'une seule fois ! Les années suivantes il sera question de **renouveler** votre titre de séjour.

- N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions **cartedesejour@campusfrance.org**

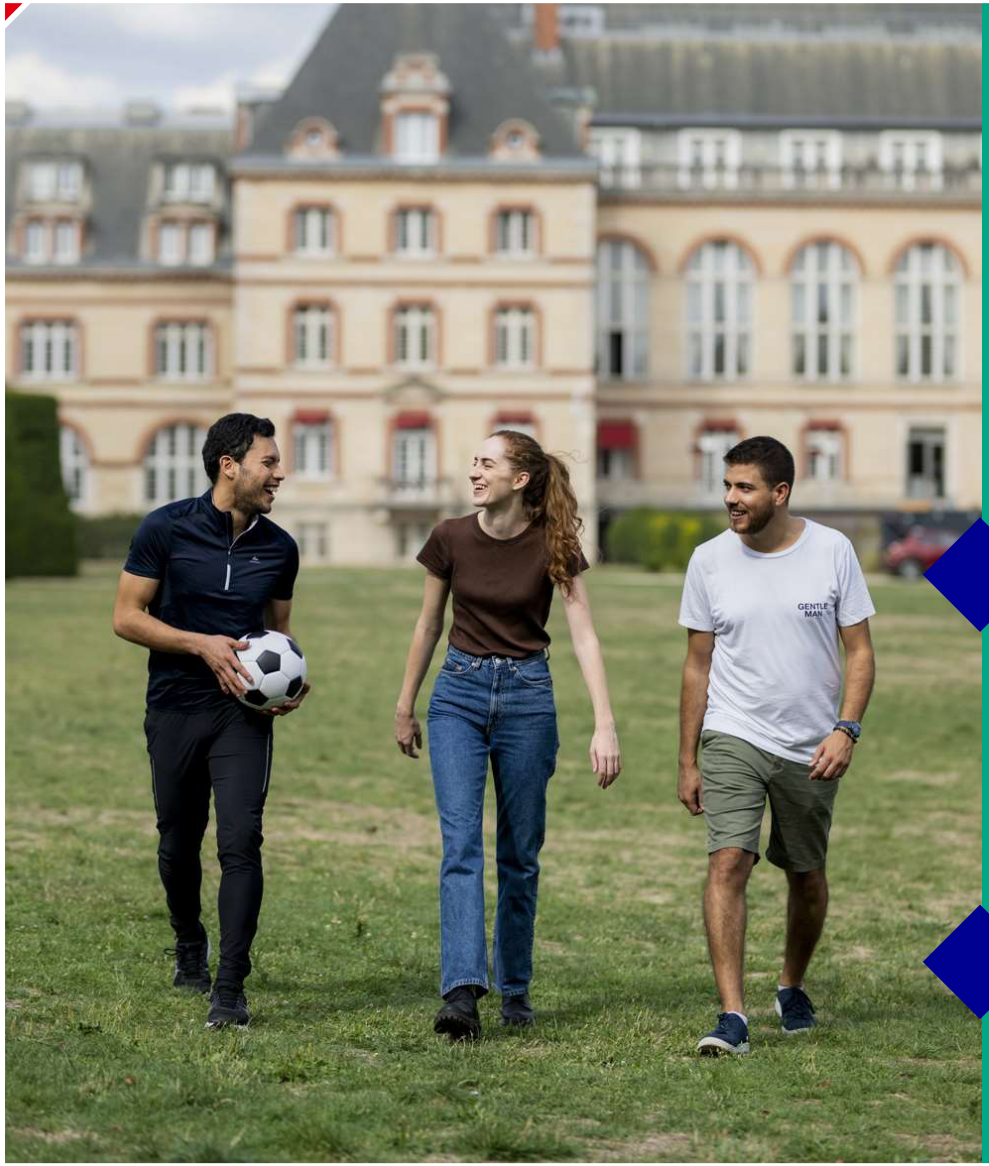

## Étudiants mineurs

## Visa concours

# Cas particulier : étudiants mineurs

- Suite à votre demande de visa, vous avez obtenu un **visa long séjour pour mineur scolarisé**.

- A votre arrivée vous n'avez pas de démarche à faire pour valider votre visa : le visa mineur scolarisé permet de séjourner légalement en France jusqu'à son expiration.

**Que faire à l'expiration du visa ?**

**Vous n'avez pas encore 18 ans**

- Vous devez rentrer dans votre pays d'origine et solliciter un nouveau visa

➔ **Cette étape est obligatoire**. Pensez à bien anticiper cela.

**Vous avez eu 18 ans**

- Si vous fêtez vos 18 ans (l'âge légal de la majorité en droit français) lors de votre séjour en France et avant la date d'expiration de votre visa, vous devez demander un titre de séjour à la préfecture de votre lieu de résidence en France **dans les deux mois suivant votre date d'anniversaire.**

# Cas particulier : visa concours

- Le **visa court séjour « étudiant concours »** permet de venir en France pour passer un concours ou une épreuve d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur.

- Ce visa est d'une **durée maximum de 3 mois**. Il est valable uniquement pour la France.

- En cas de réussite au concours ou à l'entretien, **ce visa vous permettra de demander une carte de séjour étudiant directement en France et sans avoir à retourner dans votre pays**.

- Pour les « visa étudiants concours » **la demande de titre de séjour se fait sur dossier, directement auprès de la préfecture**.

➔ Pour obtenir un rendez-vous, renseignez-vous sur le site de votre préfecture pour connaitre la procédure à suivre pour solliciter un rendez-vous pour le dépôt de votre dossier
➔ Il faut présenter **une attestation de réussite** et justifier de la poursuite d'**études liées au concours présenté**.
➔ Suite au rendez-vous, **la préfecture vous délivrera un récépissé qui fera office de document de séjour** pendant la durée d'instruction de votre demande. **Ce récépissé pourra être utilisé pour vos démarches administratives.**

# PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

La demande et le renouvellement de titre de séjour se fait en ligne sur le site de l'ANEF
➔ https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

**ATTENTION** : la demande est à faire **au plus tôt 4 mois et au plus tard 2 mois avant** la date de fin de validité de votre titre en cours.

*N'attendez pas d'être en possession de toutes les pièces nécessaires pour déposer votre demande de titre de séjour, déposez-là dans tous les cas dans les 4 à 2 mois précédant l'expiration de votre titre de séjour ou de votre visa, en indiquant dans la section commentaires quand ces documents seront disponibles.*

# STAGE | ALTERNANCE | JOB ÉTUDIANT

La loi française autorise les étudiants étrangers à travailler, à titre accessoire

## Job étudiant

**Vous avez un VLS-TS**

- **964 heures dans l'année** soit environ 20h par semaine
- Votre titre de séjour vous autorise à occuper un job étudiant : vous n'avez pas besoin de solliciter un autre titre ni besoin d'une autorisation de travail.

## Faire un stage dans le cadre de ses études

- Les stages effectués dans le cadre de la formation n'entrent pas dans le décompte des heures de travail autorisées : **vous pouvez faire un stage à temps plein (35h / semaine)**
- Votre titre de séjour vous autorise à effectuer un stage dans le cadre de vos études : vous n'avez pas besoin de solliciter un autre titre

## Faire une alternance

- Quand vous êtes en alternance ou en apprentissage vous êtes considéré comme un salarié à temps plein tout en conservant votre titre de séjour étudiant
- L'entreprise qui vous emploie doit solliciter une « autorisation de travail » pour vous permettre de signer un contrat de travail à temps plein

# LA SANTE

# Le système de santé français

- **L’affiliation à la sécurité sociale est obligatoire**. L’obtention d’un numéro de sécurité sociale vous sera nécessaire pour d’autres démarches notamment pour travailler et pour les stages.
- S’affilier à la sécurité sociale permet d’obtenir le remboursement de vos frais de santé.
- **L'Assurance Maladie vous rembourse 70%** de vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Pour être remboursé à 100%, c’est la **complémentaire santé qui prendra en charge les 30% restants**.
- Votre compte Ameli vous permet de suivre vos remboursements, modifier vos informations personnelles et poser vos questions via la messagerie.

### Choisir un médecin traitant

- ➔ Pour un meilleur suivi médical et pour bénéficier du remboursement optimal des frais de santé, **il est nécessaire de déclarer un médecin traitant**.
- ➔ Vous pouvez choisir librement votre médecin traitant, en accord avec celui-ci.

- Pour mieux comprendre le fonctionnement du système de santé français et la procédure d’affiliation un tutoriel est disponible sur la chaîne YouTube de Campus France

# S'inscrire à la Sécurité Sociale

1

CAMPUS FRANCE campusfrance.org

(Pour les étudiants hors UE)

2

**Arrivée sur le territoire**
Validation du VLS-TS

3

**CROUS**
Attestation de paiement de la contribution « vie étudiante » (CVEC)

4

**Établissement d'enseignement supérieur**
Attestation d'inscription

5

**Sécurité Sociale française**
Inscription en ligne

**etudiant-etranger.ameli.fr**

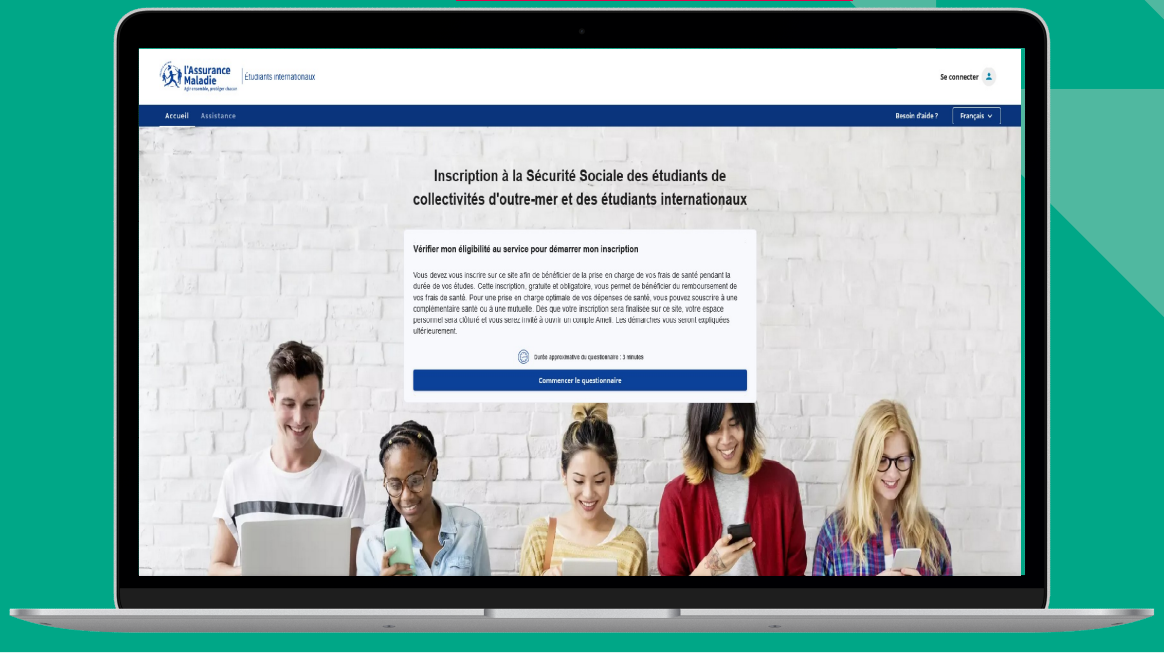


- Présent sur le territoire français
- Inscrit dans un établissement supérieur
- visa validé ou titre à jour

Site en français, anglais et espagnol. Des aides en ligne en mandarin et arabe.

Sécurité sociale L'Assurance Maladie

**36 46**

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

# ½ Affiliation a la sécurité sociale : démarches à faire

1

Je m'inscris sur le site internet : **https://etudiant-etranger.ameli.fr**

- ✓ Informations d'identité
- ✓ Adresse postale en France
- ✓ Numéro de téléphone français

2

Je dépose les pièces justificatives obligatoires

-Passeport/carte d'identité
-Titre ou document de séjour
-Copie intégrale de l'acte de naissance /extrait de l'acte de naissance avec filiation
-Attestation de scolarité pour l'année en cours
-Attestation d'autorisation parentale pour les moins de 16 ans)
-IBAN
Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

3

Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale

Je dépose les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans mon espace personnel

Je télécharge mon attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

# 2/2 Affiliation a la sécurité sociale : démarches à faire

1

Une fois mon affiliation finalisée, je réalise des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide

Ouvrir un compte personnel Ameli sur **ameli.fr** ou via l'application

2

Demander sa carte Vitale en fournissant ses pièces justificatives (photo d'identité récente et pièce d'identité)

3

Déclarer un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin en France

# S’affilier à une complémentaire santé

- Souscrire une complémentaire santé n’est pas obligatoire mais fortement conseillé.
- La complémentaire santé permet d’être mieux remboursé des frais de spécialistes et d’hospitalisation, car elle vient compléter les remboursements de l'Assurance Maladie.
- Cette assurance complémentaire peut être proposée par une mutuelle étudiante, une banque, une compagnie d’assurance.
- En fonction des garanties, il peut y avoir un reste à charge/ montant à régler par l’étudiant

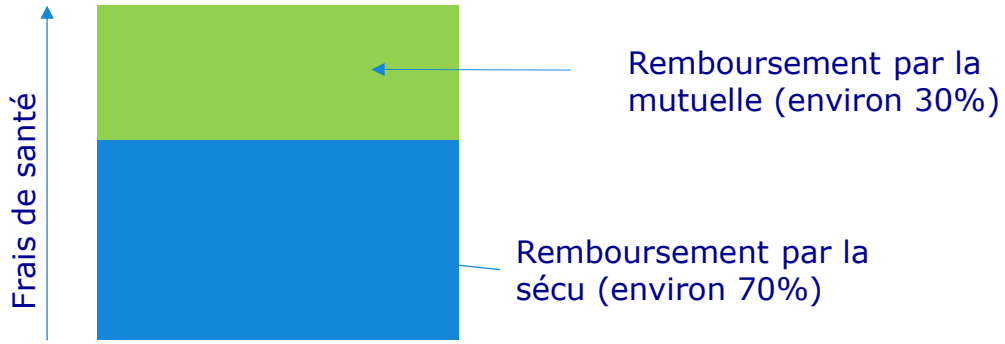

# LES SERVICES DE SANTÉ UNIVERSITAIRES

- Bénéficiez gratuitement de consultations, de soins et de conseils dans **les Services universitaires de santé étudiante, présents sur le campus.** La moitié des Services de santé étudiante sont aussi centres de santé médicaux, dentaires et infirmiers.

- Tous les Services universitaires de santé étudiante (SSE) **peuvent vous proposer des examens de santé gratuits.**

- L'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur, inscrits ou non à l'université, peuvent accéder aux Services universitaires de santé étudiante.

- Vous pouvez aussi déclarer un des médecins du centre de santé comme votre médecin traitant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CAMPUS FRANCE

# LES OUTILS CAMPUS FRANCE

# Ressources

Plusieurs vidéos et documents sont mis à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.
**Ils sont disponibles en français, anglais et espagnol**

## Vidéos informatives

## Vidéos tutoriels

## Fiches villes

## Le site de Campus France

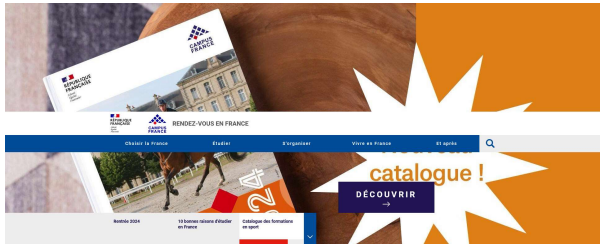

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CAMPUS FRANCE

# VIE ETUDIANTE

# Une vie étudiante riche

D'août à octobre, diverses activités sont organisées par les universités, les villes et le Crous pour accueillir les nouveaux étudiants

***La Nuit des Étudiants du Monde*** : une série d'évènements d'accueil à destination des étudiants internationaux organisés dans les villes universitaires en signe de bienvenue.

**Le parrainage** (buddy system) : faites-vous parrainer par un étudiant pour bien débuter votre année universitaire avec **Buddy System** et **ESN France**

**Réseaux sociaux** : suivez l'actualité de Campus France et trouvez des bons plans sur nos réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn

***France Alumni*** : c'est LE réseau des anciens étudiants de l'enseignement supérieur français, vous y trouverez des bons plans de sorties, de stages, d'emploi

**Cinéma français sous-titré en anglais**
https://lostinfrenchlation.com/next-events

# Votre intégration dans votre nouvel environnement

**La carte jeune européenne**

➔Cette carte vous permet de profiter de bons plans dans 37 pays européens. Voyages, sorties culturelles, activités sportives…

**De nombreux sites vous aideront à profiter des avantages réservés aux étudiants. En voici quelques-uns :**

- **https://mes-aides.gouv.fr/**
- **http://www.etudiant.gouv.fr/**
- **http://www.jeunes.gouv.fr/**
- **https://www.letudiant.fr/**

**Service civique, volontariats, bénévolats : c'est l'occasion de vous épanouir, mais aussi un moyen très concret de développer des compétences**

Si vous souhaitez faire du bénévolat la plateforme jeveuxaider.gouv.fr propose un vaste panel de missions de bénévolat.

**Associations à connaitre**

- ESN (Erasmus Student Network)- Propose du parrainage (buddy system)

https://buddysystem.eu/fr/

- Animafac : le réseau national des associations étudiantes
- L'AFEV : crée du lien entre les campus et les quartiers populaires
- LYON CAMPUS : le web étudiant de la Métropole https://www.lyoncampus.com/

LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE DANS LE MONDE

# FRANCE **ALUMNI**

## **+ DE 376 000** MEMBRES

- Offres d'emplois & Recrutement qualifié
- Networking international
- Partage d'expériences

## **3 300** PARTENAIRES

Entreprises, établissements d'enseignement supérieur

## JOURNÉE MONDIALE **DES ALUMNI**

- **2 semaines** d'événements à travers le monde pour célébrer l'expérience étudiante internationale en France
- **214 événements** dans 91 pays
- **44 projets** sélectionnées pour une dotation spécifique

# RENDEZ-VOUS EN FRANCE

*Skills & Friends for life*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CAMPUS FRANCE

# À vous la parole !